

Nº 5838⁴
CHAMBRE DES DEPUTES
Session ordinaire 2007-2008

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

portant application

1. de la directive 2006/22/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 établissant les conditions minimales à respecter pour la mise en oeuvre des règlements du Conseil (CEE) No 3820/85 et (CEE) No 3821/85 concernant la législation sociale relative aux activités de transport routier et abrogeant la directive 88/599/CEE du Conseil,
2. de la directive modifiée 95/50/CE du Conseil du 6 octobre 1995 concernant des procédures uniformes en matière de contrôle des transports de marchandises dangereuses par route,
3. des conditions de contrôles prévus par la directive modifiée 2000/30/CE du Parlement européen et du Conseil du 6 juin 2000 relative au contrôle technique routier des véhicules utilitaires circulant dans la Communauté

* * *

SOMMAIRE:

page

1) Dépêche de la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement au Président de la Chambre des Députés (18.6.2008)	2
2) Dépêche du Ministre des Transports à la Secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement (16.6.2008)	2

*

**DEPECHE DE LA SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS AVEC
LE PARLEMENT AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(18.6.2008)

Monsieur le Président,

Me référant à votre courrier du 6 juin 2008, par lequel vous avez demandé la prise de position du Gouvernement sur les observations formulées par le Conseil d'Etat dans son avis du 20 mai 2008 concernant le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre y relative de Monsieur le Ministre des Transports.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

*Pour la Secrétaire d'Etat aux Relations
avec le Parlement,
Daniel ANDRICH
Conseiller de Gouvernement 1^{re} classe*

*

**DEPECHE DU MINISTRE DES TRANSPORTS A LA
SECRETAIRE D'ETAT AUX RELATIONS AVEC LE PARLEMENT**

(16.6.2008)

Madame la Secrétaire d'Etat,

Me référant à votre courrier du 10 juin 2008 par lequel vous me transmettez la demande de Monsieur le Président de la Chambre des Députés de connaître la prise de position du Gouvernement sur les observations du Conseil d'Etat formulées dans son avis du 20 mai 2008 relatif au projet de règlement grand-ducal sous rubrique, je vous prie de bien vouloir informer Monsieur le Président de la Chambre des Députés que ces observations concernent plusieurs administrations et qu'une concertation notamment avec l'Administration des Douanes et Accises est nécessaire.

La prise de position du Gouvernement sera transmise à Monsieur le Président de la Chambre des Députés dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire d'Etat, l'expression de ma considération distinguée.

*Pour le Ministre des Transports,
Guy STAUS
Conseiller de direction adjoint*